



## PROGRAMME DE GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES COMMUNAUX – OBJECTIF ZERO PHYTO

COMMUNE DE NUCOURT

Compte rendu de diagnostic

Visite du 6 août 2015 – Restitution le 13 novembre 2015

### Personnes rencontrées

Mr Philippe Flahaut : Maire

Mme Emilie Vallet : Adjointe et référente zéro phyto

Mr Jean-Claude Impens : conseiller municipal

Mr Frédéric Hemmeryckx : conseiller municipal

Mr Jean-Luc Vincent : Agent technique, responsable de la STEP

Mr Serge Legun : Agent technique en charge de la maçonnerie principalement

Mr Gilles Cormon : Agent technique en charge des espaces verts

Les secrétaires de mairie sont Mme Cécile Lotz et Martine Leconte (agent d'accueil).

### 1. Motivations de la commune pour s'engager dans la démarche

L'évolution de la réglementation phytosanitaire et des interdictions annoncées oblige Nucourt comme énormément d'autres communes à s'intéresser aux alternatives phytosanitaires. Il faut noter qu'une réelle motivation est présente au sein du conseil municipal, avec des élus et agents motivés, de même que certains habitants. La commune a pris la décision de passer en zéro phyto depuis septembre 2014, et dispose déjà de certains outils pour la lutte alternative. Les stocks de produits phytosanitaires sont à zéro.

### 2. Contexte territorial

#### Les espaces verts

La commune dispose :

- De pelouses disséminées à divers endroits sur le territoire communal ;

- De nombreuses jardinières et massifs (arbustifs en partie) fleuris disséminés sur la commune, principalement plantés de vivaces, même si des annuelles sont présentes, notamment au niveau de la mairie. Certains sont paillés ;
- De nombreux arbres d'alignements, dont une grande partie possède des couvre-sol à leur pied, notamment rue d'Hardeville ;
- De trottoirs fleuris par les habitants ;
- D'un grand espace nommée « coulée verte » composée d'une large prairie plantée d'arbres, tondue régulièrement ;
- D'une ancienne voie SNCF reconverte en voie verte ;
- D'une ravine ;
- D'une zone humide au fort potentiel de biodiversité ;
- D'une zone de lagunage ;
- De talus et bords de routes ;
- De nombreux calvaires, pour certains fleuris ;
- D'une mare ;

### *Les surfaces minérales*

Les surfaces minérales sont principalement constituées par la voirie. Les trottoirs peuvent être en enrobé, béton ou pavés, mais la grande majorité est en terre/graviers. Cette dernière typologie engendre le développement d'adventices avec des surfaces qui peuvent être difficile d'entretien.

Le cimetière est en partie en cailloux, avec des bandes enherbées pour les futures concessions notamment.

La commune dispose d'un espace de jeux, avec un terrain de boules en terre/graviers, et un tennis. Les cheminements sont engravillonnés.

La place du village est en stabilisé, graviers et calcaire.

### **3. Mode de gestion actuel des espaces extérieurs**

La commune dispose de 3 agents communaux, dont un dédié exclusivement aux espaces verts, les deux autres l'aidant durant la période de pousse de la végétation, à savoir le printemps et l'été principalement.

Aucune sous-traitance n'est en place, excepté en cas de besoin, pour les gros travaux sur les arbres, tels que les abattages. Dans ce cas, c'est l'entreprise Pouquet de Magny qui intervient au besoin.

Aucun produit phytosanitaire n'est employé sur la commune, les élus ayant décidé de stopper leur utilisation à compter de septembre 2014.

### *Les tâches d'entretien des agents communaux*

- Fleurissement via des annuelles et entretien de jardinières et massifs au niveau du centre du village autour de la mairie, et à l'entrée du hameau d'Hardeville ;
- Entretien des différents massifs, arbustifs ou fleuris de vivaces, au sein de la commune ;
- Taille des différentes haies lorsque cela est jugé nécessaire, environ deux fois par an ;

- Tonte en mulching des pelouses et des espaces en herbes telle que la coulée verte toutes les deux semaines. Le stade est le seul espace qui fait exception. Il est tondu toutes les semaines ;
- Débroussaillage à l'épareuse des talus et bords de route une à deux fois par an ;
- Entretien des caniveaux et rigoles (balayage, désherbage) ;
- Désherbage des trottoirs en terre-graviers, du terrain de boules, de certains cheminements et de la station d'épuration au désherbeur thermique ;
- Désherbage des trottoirs en enrobé, béton ou pavés à la débroussailleuse via des brosses mécaniques ;
- Entretien annuel de la voie verte et du château d'eau par un débroussaillage ;

### Matériel

- Un désherbeur thermique ;
- Des débroussailleuses, équipées de brosses mécaniques pour le désherbage des rues et trottoirs ;
- Des binettes et divers outils de jardinage ;
- Un taille haie thermique ;
- Une élagueuse thermique ;
- Une tondeuse mulching tractée par un tracteur de 40 CV ;
- Une épareuse ;
- Une balayeuse à brosse tractée ;

## 4. Analyse critique des pratiques d'entretien

La commune est passée en zéro phyto depuis l'année dernière, suite à la volonté de la municipalité. Les alternatives sont à définir - même si la commune possède déjà du matériel - afin d'avoir des espaces qui soient toujours de qualité, tout en adaptant la charge de travail des agents communaux. Les adventices sont tolérés sur certaines surfaces, mais cela est notamment dû au manque de solutions pour la lutte alternative.

Le critère esthétique est présent, avec un soin apporté sur le fleurissement, de nombreuses jardinières et massifs étant disséminés sur la commune. Le traitement paysager des pieds d'arbres avec des couvre-sol donne un très beau rendu qui embellit les espaces et les rues, comme la rue d'Hardeville. Cela engendre cependant une charge de travail conséquente, certains couvre-sol étant des arbustes taillés de façon très géométrique.

Des espaces sont trop entretenus et leur potentiel ne peut s'exprimer. C'est le cas sur la rue d'Hardeville, où la haie longeant la route est taillée trop bas, et à la mauvaise période de l'année, empêchant les différentes variétés d'arbustes d'exprimer leur potentiel floristique (Hibiscus par exemple).

Les annuelles ont progressivement été remplacées par des vivaces sur l'ensemble du territoire communal. Cependant, certains massifs et jardinières, notamment au niveau de la mairie en sont toujours fleuris. Il serait intéressant d'avoir uniquement un fleurissement à base de vivace, en variant ces dernières, pour avoir un fleurissement tout au long de l'année. Cela possède plusieurs avantages,

à savoir un gain de temps dans l'entretien, plantation et arrosage, et aussi la possibilité d'avoir des végétaux qui soient plus résistants, et qui ne doivent pas être remplacés plusieurs fois par ans (gain économique).

En ce qui concerne les calvaires, au nombre de 12, certains sont fleuris, alors qu'ils sont au cœur du territoire rural, des champs. Ce fleurissement n'est parfois pas adapté aux lieux (plantes annuelles), et pourrait être modifié voire supprimé.

La commune a désiré mettre en place la gestion différenciée au sein de la coulée verte, mais du fait d'un matériel qui n'est pas adapté, la gestion fut compliquée. Quelques retours de riverains étaient négatifs. Il est nécessaire de mettre en place une gestion différenciée qui soie coordonnée et maîtrisée sur cet espace, qui possède un bon potentiel, pour montrer l'entretien et faire accepter et comprendre la nouvelle gestion aux habitants.

Sur la voie verte, l'entretien effectué, à savoir un débroussaillage, a permis de rendre le lieux praticable, mais uniquement durant quelques mois, la végétation reprenant progressivement ses droits. Le cheminement étant étroit, et la commune ne disposant pas de matériel adapté pour gérer l'entretien et maintenir un chemin praticable, il convient de trouver des solutions.

Le passage à l'épaveuse sur certains talus dénature complètement ces derniers, du fait d'un appareil qui est mis trop près du sol et qui détruit par endroit toute végétation jusqu'aux racines. La terre est alors apparente et peut être lessivée en cas de fortes pluies.

## 5. Respect de la réglementation phytosanitaire et conformité des équipements

La commune étant passée au « zéro phyto », celle-ci n'est pas concernée par les exigences réglementaires qui y sont liées. Lors de notre diagnostic, nous n'avons repéré aucun produit stocké dans le local technique.

Les agents possèdent le certiphyto.

## 6. Degré d'infestation rencontré et vulnérabilité

Les surfaces minérales sont relativement peu dégradées et peu infestées. Cependant, lorsque les trottoirs, surfaces ou cheminements sont en terre/graviers, l'infestation est parfois ou peut devenir importante. Les agents communaux désherbent à l'aide du désherbeur thermique. Or, ils utilisent ce dernier sur une végétation trop haute, et passent du temps sur les adventices, voulant les « bruler ». Cela engendre une consommation de gaz qui peut être importante, déplaçant alors l'impact environnemental. Le stade optimal d'intervention est le stade 2-3 feuilles.

Il convient d'adapter au mieux l'entretien de ces surfaces, nombreuses au sein de la commune. Un désherbage mécanique pourrait être judicieux, tout en veillant à ne pas engendrer de risques au niveau des Troubles Musculo-Squelettiques via la répétition des mouvements, suite à l'utilisation du matériel manuel. L'entretien ne doit pas non plus demander trop de temps, les surfaces à entretenir étant considérables sur la commune et seulement un agent sur les trois est à temps complet sur les espaces verts.

## 7. Potentialités/ Contraintes

Les motivations présentes au sein de la commune sont un atout pour le développement de la gestion différenciée à objectif zéro phyto. Du matériel pour la lutte alternative est déjà présent, montrant une volonté de la municipalité mais aussi des agents. La gestion différenciée est une volonté, puisqu'elle a déjà été testée sur la coulée verte, et la zone humide est laissée à l'état naturel, sans entretien.

Les habitants peuvent être vecteur de la démarche, et le sont déjà pour certains. Des trottoirs sont investis, et fleuris. Une association est présente sur la commune, pour le fleurissement et l'embellissement du village, des prix étant décernés chaque année.

Les habitants se plaignent des nouveaux modes de gestion mais comprennent globalement la démarche, de même que les agriculteurs qui commencent à accepter.

Cependant, la typologie de trottoirs, notamment les trottoirs en bicouche qui se dégradent pourrait être un frein au passage en zéro phyto, du fait d'un entretien compliqué, et d'un arrachage manuel qui n'est pas possible, des plaques se décollant avec les racines. Les solutions devront être trouvées. L'utilisation de produits, même utilisés en agriculture biologique, n'est pas la solution, ces produits ne faisant que retarder le problème de gestion, les aménagements ayant été conçus pour une gestion avec des produits phytosanitaires.

L'enherbement peut être la solution, de même que l'entretien par les habitants de la partie de trottoirs qui leur incombe. Pour cette dernière possibilité, il convient de sensibiliser les habitants au fait qu'ils ne doivent pas utiliser de produits chimiques, afin de ne pas aller à l'encontre des objectifs fixés.

Une réflexion pourra être faite, permettant d'évaluer l'utilisation des trottoirs, et d'adapter les changements de gestion, voir réaménagements, avec un fleurissement ou une végétalisation des trottoirs non utilisés - tout en veillant à conserver les besoins de cheminement.

Une habitante désire rédiger des articles sur la nature, la biodiversité, au sein du bulletin municipal. Elle a déjà rédigé un article sur les orchidées, découverte au sein de l'école. Il pourrait être intéressant de mettre à profit les volontés de cette personne, pour qu'elle démontre les avantages de la démarche pour le développement de la faune et de la flore au sein du territoire communal.

De plus, Mme Emilie Vallet, référente zéro phyto, est motivée et pourrait valoriser d'autant plus la démarche au sein de la commune, en mettant à profit ses compétences dans des articles au sein des bulletins municipaux, dans des panneaux de communication, des sorties avec les habitants, etc.

L'école est assez réceptive quant aux démarches environnementales initiées. Le PNR travaille en collaboration avec les instituteurs, et les enfants plantent des fleurs. Il serait alors intéressant d'associer l'école au projet, en incitant les enseignants à créer des hôtels à insectes, des nichoirs à oiseaux et chauve-souris, etc. avec les enfants, pour ensuite les poser et étudier leur colonisation.

La commune possède une belle zone humide, attractive pour la faune sauvage, du fait d'un milieu laissé à l'état naturel, sans aucune gestion. Cependant, afin de conserver ce potentiel de biodiversité, il convient de mettre en place un plan de gestion, pour éviter que le milieu se boise progressivement.

La zone de lagunage doit subir un curage, et un déboisement partiel, afin d'ouvrir le milieu, et de retrouver des qualités de lagunage optimale. Cette dernière est aujourd'hui fortement boisée et très eutrophe. Un plan de gestion pourrait également être établi. Des projets sont actuellement en cours avec le PNR du Vexin et l'Agence de l'eau.

Il est nécessaire d'équiper les agents du matériel adéquate pour la lutte alternative et la gestion différenciée, afin d'avoir des espaces qui puissent concilier les objectifs fixés tout en gardant des espaces de qualités, faciles d'entretien, praticables et sécurisés.

Le tout devra être accompagné d'une sensibilisation des agents aux nouvelles techniques, ainsi que d'une communication adaptée à destination de la population. Les secrétaires de mairie seront également sensibilisées, et formées, afin qu'elles puissent répondre aux diverses questions qui leurs seront posées.

Il est nécessaire d'avoir un discours uniforme pour l'ensemble du personnel et de l'équipe municipale. La création du futur sentier du patrimoine peut être l'occasion de valoriser la gestion en faveur de l'environnement et de la biodiversité sur la commune, de part des aménagements et des panneaux d'informations. Cette piste est à travailler avec le PNR, qui dirige la mission zéro phyto.

## 8. Evolution possible : mise en perspective

Généralisation des couvre-sol, sur les zones difficiles d'entretien tels que pieds de murs, pied d'arbres, notamment sur la place de la mairie, les petites pelouses difficiles d'entretien, entre-tombes, etc. (Géranium vivace, hosta, euphorbe, heuchère, bruyère, pervenche, valériane, bergenia, orpin blanc, etc.) ;



- Plantation de couvre-sol en pied de mur sur certains trottoirs, non utilisés et/ou trop étroits ;



- Planter des vivaces au sein des différentes jardinières et massifs comportant encore des annuelles, afin de limiter l'entretien. Privilégier les variétés rustiques, adaptées aux conditions du milieu, demandant le minimum voir l'absence d'arrosages et d'entretien.  
Pailler les massifs, et/ou y installer des variétés couvre-sol, limitant le développement d'adventices.  
Le paillage peut-être issu du broyage des résidus de tailles d'arbres/arbustes/haies sur la commune, excepté dans le cas de coupe de résineux tels des thuyas ;



- Laisser certains trottoirs dont le substrat est en terre graviers s'enherber, de même que sur certains en bicouche qui se dégradent.

Une tonte régulière est pratiquée en fonction des critères de praticabilité, accessibilité, et esthétique.

Pour faciliter l'enherbement, un semis peut être effectué, avec des essences rustiques.



		Pelouses de prestige		Pelouses d'agrément		Mélange universelle	Pelouses naturelles
Graminées appropriées		Mélange 1 : gazon de sport	Mélange 2 : gazon de plein soleil	Mélange 3 : gazon rustique	Mélange 4 : gazon éco-durable		Flore spontanée
Nom latin	Nom français						
Lolium perenne	Ray-grass anglais	35 %	30 %	40 %	30 %	40 %	
Poa pratensis	Pâturin des près					20 %	
Festuca rubra rubra	Féтуque rouge traçante	25 %	30 %	50 %	35 %	40 %	
Festuca rubra communata	Féтуque rouge gazonnante				20 %		
Festuca rubra trichophila	Féтуque rouge demi-traçante						
Festuca arundinacea	Féтуque élevée	40 %	40 %		10 %		
Trifolium sp.	Trèfle				5 %		

- Mettre en place un entretien différencié des talus et bords de routes ainsi que des pelouses le permettant, en distinguant les sites demandant un entretien soutenu pour des questions de sécurité et praticabilité mais aussi de qualité d'entretien, de ceux pouvant se contenter d'un entretien extensif et écologique favorable à la biodiversité et à un gain de temps pour les agents. Pour les talus, seule une bande en bordure de route peut être fauchée, de même pour les pelouses, en traçant aussi des cheminements à l'intérieur de l'espace.



- Mettre en place un entretien différencié sur la coulée verte, en laissant une zone centrale tondue, de même que les abords des habitations, pour permettre le cheminement et montrer que l'espace est entretenu.  
Les sous-bois peuvent être plantés d'essences locales telles des arbustes.
- Mettre en place une taille plus douce et naturelle des massifs arbustifs et haies, notamment celle rue d'Hardeville, en favorisant la floraison des essences florifères. Les formes géométriques sont à proscrire, au profit d'un port plus libre.  
Une taille par an est effectuée, après la floraison. Dans un souci d'esthétisme, une deuxième taille, légère, peut être effectuée à l'automne au besoin.  
Les critères de sécurité étant cependant primordiaux, il convient d'adapter la taille en convenue à certains endroits.
- Acheter un broyeur de végétaux pour broyer et utiliser les résidus de taille d'arbres et arbustes en paillage, actuellement brûlés pour certains.
- Initier un désherbage mécanique à la débroussailleuse des caniveaux et surfaces non déstructurables, des trottoirs en enrobé/béton/pavés, en adaptant une brosse de métallique de type Weedline, qui comprend une tête de débroussailleuse avec une cloche de protection. Cette dernière offre l'avantage de ne rien projeter et donc d'éviter de casser des vitres et des pare-brise. Les finitions peuvent être réalisées à l'aide d'un Picbine au besoin ;



La débroussailleuse à lames réciproques de type Auxicut peut également être utile au désherbage des voiries, pieds de murs, et prairie en fauche tardive. Sa tête étanche permet également d'entretenir les berges des fossés et cours d'eau. L'outil serait utile pour l'entretien de la mare et notamment la gestion des roseaux qui vont à terme coloniser l'ensemble du plan d'eau, chose à éviter.



- Le désherbeur thermique est une alternative qu'il convient de continuer à utiliser, sur les voiries et surfaces déstructurables non enherbables, tout en ayant le sachant comment l'utiliser, pour limiter les consommations de gaz. Il peut être utilisé dans les caniveaux, après un premier désherbage mécanique à la débroussailleuse, et dans le cas de jeunes plantules (2-3 feuilles) ;



- Les surfaces destructurables en terre-graviers dont l'épaisseur de substrat est suffisante peuvent être rapidement désherbées à l'aide d'une houe sur roue ;
- Acheter le matériel adéquate pour l'entretien de la voie verte, et de la coulée verte ;
- Associer l'école à la démarche, en créant des hôtels à insectes, des nichoirs, et les placer dans la coulée verte et au sein des espaces verts de l'école, rendant la démarche pédagogique.



- Développer un potager/jardin pédagogique avec l'école au sein de la parcelle où est entreposé une partie du gros matériel et où un jardin est déjà présent ;
- Utiliser le potentiel de l'association d'habitant pour qu'elle amplifie le mouvement de fleurissement des trottoirs. Les habitants peuvent également être mobilisés pour entretenir certains espaces, comme cela a déjà été fait sur la voie verte. ;
- Continuer à communiquer sur les démarches initiées et associer l'habitante désireuse de faire des articles naturalistes ;
- Valoriser le potentiel naturel de la zone humide et de lagunage en élaborant des plans de gestion. Des préconisations techniques sont nécessaires pour éviter la fermeture du milieu, ou la mise en place d'une gestion non adaptée. Par exemple, la taille des saules en têtard permettrait d'augmenter le potentiel de biodiversité, mais il convient de cibler les arbres à conserver, de ceux à supprimer, et ceux à entretenir.